

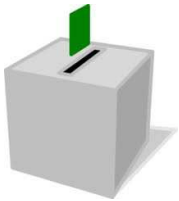
SELH (CSQ)

Syndicat de l'enseignement
de Louis-Hémon (CSQ)

ÉDITION DU 18 AVRIL 2012

INFORMA

Assemblée générale et élections



L'assemblée générale du Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (CSQ) se tiendra le **15 mai 2012 à 19 h** et cette année, il y aura élection pour tous les postes du conseil d'administration, mis à part celui de la présidence.

Vous recevrez une convocation officielle à ce sujet. Si l'un des postes en élection vous intéresse, vous pouvez vous procurer un formulaire de mise en candidature auprès de votre personne déléguée. La date limite afin de faire parvenir votre candidature au SELH (CSQ) est le 30 avril 2012 à 16 heures.



La partie patronale a déposé les documents en lien avec la clientèle prévisionnelle 2012-2013 lors du CRT secteur des jeunes du 16 avril dernier.

Pour la prochaine année scolaire, la commission scolaire prévoit deux élèves de moins au préscolaire et 63 élèves de plus au primaire alors qu'au secondaire, une baisse de 159 élèves est prévue, ce qui représente 98 élèves de moins au total. Un point positif : il s'agit de la plus faible baisse des cinq dernières années.

Pour le moment, 6507 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2012-2013 et selon le suivi des dernières années, ce nombre devrait possiblement augmenter quelque peu d'ici l'inscription officielle du 30 septembre 2012.

Demande de mutation

La date butoir afin d'effectuer une demande de mutation est le **1^{er} juin 2012**. Aucune demande ne sera considérée après cette date.



La commission scolaire rendra disponible sous peu sa procédure. Vous pouvez utiliser le modèle de lettre disponible sur le site Internet du SELH (CSQ) au www.selh.qc.ca sous l'onglet « Relations du travail » dans la section « Modèles de lettres ».

Ils pigent dans le plat de bonbons!

Alors que dans les écoles, les enseignants doivent souvent fournir crayons, effaces, papiers mouchoirs à même leurs poches pour pourvoir aux besoins de leurs élèves, qu'ils se font souvent répondre à des demandes de soutien pour leurs élèves qu'il n'y a pas d'argent, que les locaux d'informatique sont équipés de matériel parfois désuet ou insuffisant pour pouvoir aller une classe entière au laboratoire, qu'ils ont eu de la difficulté à avoir un tableau interactif dans leur école, selon toute vraisemblance, les commissaires se votent un don entre eux. Ils se sont fait cadeau d'une tablette iPad.



Dans le contexte où on a leur système démocratique sous la loupe, où on procède à des coupes budgétaires importantes et qu'un parti politique propose même de les éliminer carrément, ils pigent dans le plat de bonbons! Voient-ils se lever à l'horizon une fusion avec la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean? Alors là, c'est encore pire, on pige dans le plat de bonbons avant que la visite n'arrive et ce n'est pourtant pas comme ça que nos parents nous ont éduqués!

Pauvres chers \$\$\$ commissaires...

Le RREGOP : mythes et réalités

Depuis quelque temps, il est abondamment question des régimes de retraite à prestations déterminées. Dans ces régimes, dont fait partie le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics), le montant de la rente est connu d'avance, en fonction du nombre d'années cotisées.

Les médias et les groupes de droite mettent généralement dans le même bateau les régimes du secteur privé et du secteur public, tout comme ils traitent tous les régimes du secteur public à peu près sur le même pied, qu'il s'agisse du RREGOP, des autres régimes du gouvernement québécois (cadres, juges, Sûreté du Québec, etc.), des régimes fédéraux ou des régimes municipaux.

Bien qu'il existe de grandes différences entre ces régimes, les médias et le discours des groupes de droite qu'ils véhiculent ne font pas les nuances nécessaires. Ils tentent plutôt d'alimenter la jalousie et la hargne de la population envers le personnel de l'État, c'est-à-dire l'ensemble des personnes salariées de la fonction publique, des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour répondre à votre beau-frère ou à votre voisine travaillant au privé, voici les distinctions qui s'imposent. Confrontons quelques mythes et préjugés véhiculés par les médias à la réalité des faits.

FAILLITE COMME EN GRÈCE!

Mythe :

Il faut absolument réduire les bénéficiaires « somptueux » du RREGOP pour éviter que le Québec fasse faillite comme la Grèce!

Réalité :

FAUX. Rappelons d'abord que le RREGOP n'est pas en difficulté financière et que ses coûts n'ont rien d'astronomique, étant tout simplement proportionnels à la masse salariale du personnel de l'État.

Il ne s'agit pas d'un régime « somptueux » et la plupart des solutions avancées pour améliorer la situation des régimes traversant une période difficile ont déjà été adoptées au RREGOP, certaines depuis longtemps.

Cette prétention que la dette reliée au RREGOP est hors de contrôle, qu'elle augmente de façon exponentielle et qu'elle mettra l'État en faillite est probablement la pire et la plus amplifiée des faussetés véhiculées par les médias. Dans les faits, le passif net de l'ensemble des régimes de retraite du gouvernement du Québec représentait 21,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 1997-1998, alors qu'il n'est que de 9 % du PIB en 2011-2012.

Autrement dit, le poids relatif des engagements du gouvernement envers ses régimes de retraite (passif net) par rapport à l'enrichissement collectif (PIB) ne va pas en augmentant, mais bien en diminuant! Est-ce cela qu'on appelle se diriger tout droit à la faillite?

RETRAITE PAYÉE PAR LES CONTRIBUABLES!

Mythe :

C'est injuste pour les contribuables de devoir payer, par leurs impôts, la retraite du personnel de l'État, alors que la majorité n'a même pas de régime de retraite!

Réalité :

FAUX. Rappelons que les rentes de retraite font partie de la rémunération globale et qu'il s'agit d'un salaire différé. Ce n'est pas un privilège indu ni un cadeau, mais bien une partie de salaire légitimement gagnée. Ce sentiment d'injustice alimenté dans les médias repose sur des commentaires portant sur le fait que le personnel de l'État gagne trop cher et qu'il est « immoral » que son salaire « mirobolant » soit en partie payé à même les impôts de contribuables travaillant au salaire minimum.

Si l'on suivait cette logique jusqu'au bout, il faudrait, par souci d'équité envers les personnes à revenu modeste, que toutes les personnes salariées des secteurs public et parapublic soient payées au salaire minimum (ou peut-être moins, tant qu'à y

être!), qu'elles soient préposées aux bénéficiaires, enseignantes, secrétaires, infirmières, concierges ou psychologues!

Ce mythe semble laisser croire que le RREGOP est gratuit pour le personnel de l'État. C'est loin d'être le cas! Par exemple, en 2012, il en coûtera plus de 2 500 \$ de cotisations pour un salaire de 45 000 \$!

De plus, n'oublions pas que les personnes salariées de l'État paient des impôts elles aussi. En plus de leurs propres cotisations, elles assument, à même leurs impôts, environ 13 % (soit la proportion qu'elles représentent par rapport à l'ensemble des travailleuses et travailleurs) de la contribution gouvernementale à leur régime de retraite. C'est comme si elles payaient deux fois! C'est peut-être cela qui est injuste?

Nous n'avons pas à avoir honte de bénéficier d'un bon régime de retraite. Nous croyons plutôt que toutes et tous devraient pouvoir jouir, à la retraite, de conditions financières semblables ou s'approchant de celles offertes par le RREGOP. C'est pourquoi la CSQ continuera de revendiquer, de concert avec les autres organisations syndicales, une retraite décente pour toutes et tous.

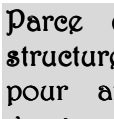
Ce n'est pas en s'attaquant à celles et ceux qui bénéficient de bonnes conditions de retraite, comme le font les groupes de droite dans les médias, que cela améliorera comme par magie la situation des autres! Au lieu d'attiser la jalousie des personnes ne possédant aucun régime de retraite envers celles qui en ont un, il serait socialement plus utile de les sensibiliser à l'importance de cotiser à un REER ou toute autre forme de véhicule de retraite. Et continuer d'encourager davantage la création de régimes de retraite privés, particulièrement à prestations déterminées.

*Mario Labbé, Martin Belhumeur
et Denis St-Hilaire, conseillers CSQ
Sécurité sociale*

L'éducation publique, nous y croyons, nous la défendons!



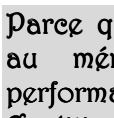
Parce que les coupes en éducation de plus de 600 millions de dollars ont des impacts sur les services aux élèves, aux étudiantes et aux étudiants;



Parce que le chambardement de structure n'est pas la bonne solution pour améliorer la gestion et la gouvernance des commissions scolaires;



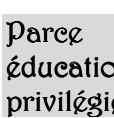
Parce que le fait de lier le financement des écoles à la réussite des élèves est profondément inéquitable;



Parce que les propositions de paye au mérite et de bonus à la performance présentées par la Coalition Avenir Québec (CAQ) dirigée par François Legault ont échoué aux États-Unis et ont renforcé les inégalités;



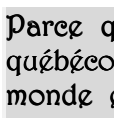
Parce que le personnel de soutien et le personnel professionnel à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur sont essentiels à la réussite éducative et au bon fonctionnement du réseau de l'éducation;



Parce que les problèmes en éducation peuvent être réglés sans privilégier des solutions drastiques;



Parce que la hausse des droits de scolarité représente un frein à l'accessibilité aux études supérieures;



Parce que le réseau de l'éducation québécois est un des meilleurs au monde et qu'il affiche de très bons résultats dans les tests internationaux;



Parce que nous voulons un système d'éducation juste et égalitaire et que nous travaillons quotidiennement à la réussite du plus grand nombre.

www.education.csq.qc.net



L'ÉDUCATION PUBLIQUE
J'Y CROIS JE LA DÉFENDS
education.csq.qc.net



Action éclair contre la taxe santé

MÉFIEZ-VOUS DE LA LIGNE 448

de votre rapport d'impôt provincial

CETTE TAXE POURRAIT VOUS COÛTER CHER!

Avec le temps des impôts est arrivé celui du paiement de la contribution santé, une taxe inéquitable et régressive. C'est à la ligne 448 du rapport d'impôt que le gouvernement nous l'impose! Dans ce contexte, la Coalition Solidarité santé a organisé une campagne éclair pendant la période des impôts, soit du 1^{er} mars au 30 avril afin de faire connaître au plus grand nombre de gens possible l'existence de cette taxe et les inviter à la dénoncer.

Le site de la Coalition www.cssante.com contient le tract que nous vous invitons à envoyer au ministre des Finances Raymond Bachand ainsi qu'à votre député en guise de protestation :

- au ministre Raymond Bachand : ministre@finances.gouv.qc.ca
- au député Denis Trottier : dtrottier-robe@assnat.qc.ca

En 2010, le gouvernement Charest a instauré une nouvelle taxe baptisée « contribution santé ». Celle-ci s'ajoute au paiement des impôts et à la contribution au Fonds des services de santé (FSS) déjà en vigueur.

Chaque contribuable, dès qu'il a un revenu supérieur à 14 410 \$, doit inscrire à la ligne 448 de son rapport d'impôt provincial le montant qu'il devra payer. C'est donc dire que chaque adulte ayant un revenu de 14 411 \$ ou plus paiera le même montant de taxe que celui gagnant 100 000 \$ et plus!

Dans le rapport d'impôt :

| | |
|--|-------|
| en 2010 le montant à inscrire à la ligne 448 | 25\$ |
| en 2011 le montant à inscrire à la ligne 448 | 100\$ |
| en 2012 le montant à inscrire à la ligne 448 | 200\$ |

Quel montant devons-nous inscrire à la ligne 448, pour cette taxe santé, en 2013, 2014, 2015 ????

Le financement des services sociaux et de santé, comme le financement de tous les services publics, ne doit pas se faire par une taxation à montant fixe qui ne tient pas compte du revenu des contribuables. Le financement doit passer par une contribution équitable, en fonction de la capacité de payer de toutes et tous, entreprises et individus.

Et pour cela, le bon sens et la responsabilité sociale commandent que chacun, homme et femme, individu et entreprise, contribue par un impôt proportionnel à son revenu.

Demandons l'abolition de la taxe santé parce qu'elle est injuste et inéquitable !



Que pouvons-nous faire?

Pour en savoir plus, suivez La ligne 448 sur www.cssante.com